

SEANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le premier octobre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au Pôle intercommunal de services aux entreprises Cap Luberon, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2020-14

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE DU
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE AU TITRE DE LA DSIL - CONTRAT DE RURALITE - PLAN DE RELANCE
- TRANSITION ECOLOGIQUE**

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 0 - VOTANTS : 22

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIoux : M. Francis FARGE
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201001-B-2020-14-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Considérant, la nécessité d'améliorer les performances thermiques du bâtiment du Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal et de participer ainsi aux objectifs de la transition écologique,

Considérant, que le bâtiment du Conservatoire de musique date du XVIIIème siècle, seul le doublage intérieur des menuiseries anciennes à simple vitrage est autorisé par l'Architecte des bâtiments de France. Ces travaux concernent les fenêtres situées au rez-de-chaussée, 1^{er} étage et 2^{ème} étage,

Considérant, le coût prévisionnel de cette opération à hauteur de 85 200 € HT,

Considérant, que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du contrat de ruralité et du Plan de relance – Transition écologique – DSIL (dotation de soutien à l'investissement local),

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour solliciter une demande de subvention selon le plan de financement ci-dessous.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Travaux au Conservatoire de musique	Travaux d'amélioration thermique : 85 200 €	DSIL : 80%	68 160 €
		Autofinancement : 20%	17 040 €
TOTAL 85 200 €		TOTAL 85 200 €	

Sollicite, les aides financières auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité et du Plan de relance – Transition écologique – DSIL, à hauteur de 68 160 €,

Précise, que le budget nécessaire est inscrit au budget principal 2020 de la Communauté de communes,

Autorise, Monsieur le Président à signer le dossier de demande de subvention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201001-B-2020-14-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020